

REGLEMENT INTERIEUR LES FOUS DU VOLANT BAYEUSAINS

SAISON 2019 - 2020

OBJET

Le règlement intérieur complète les statuts des fous du volant Bayeusains. Il a pour objet de préciser le fonctionnement de l'association. Tout adhérent et représentant légal pour les mineurs doit en avoir pris connaissance.

Le règlement intérieur est consultable sur le site internet du club.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter ce règlement. L'adhésion au club vaut acceptation.

ADHESION ET COTISATION

L'inscription est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet :

- ♥ Feuille de renseignement,
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs,
- Sertificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton,
- Un questionnaire de santé si Certificat valide
- Cotisation (licence + cotisation club) dont le montant est fixée par le Conseil d'Administration et validé en assemblée générale.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas automatique. Les adhérents déjà licenciés sont prioritaires pour les réinscriptions. Les personnes s'inscrivant à compter du 1er février verront leur cotisation club minorée de 50 %.

Aucun remboursement ne sera réalisé après remise du dossier d'inscription.

PERIODE D'ESSAI / INVITATION

Période d'essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton après autorisation du responsable du créneau. Au-delà de deux séances d'essai, elle devra remettre un dossier d'inscription complet pour pouvoir poursuivre l'activité.



Pendant les séances d'essai, le club décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident causé à un tiers ou dégât accidentel, ni accident ayant des conséquences sur l'intéressé.

Invitation

Chaque membre du club a la possibilité d'inviter exceptionnellement une personne lors des séances de jeu libre. Il devra en faire la demande auprès du responsable de créneau ou du président.

En cas d'affluence, les membres du club sont prioritaires pour jouer sur les terrains.

Les adhérents de l'association, invités et personnes participant à une séance d'essai, s'engagent à respecter le présent règlement et les règlements et consignes des gymnases.

ACCES AU COURTS

Les joueurs doivent porter des chaussures de sport propres et une tenue adaptée à l'activité.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel et les locaux. Ils doivent participer au montage/démontage des filets et poteaux.

Pour l'ensemble des créneaux, les joueurs s'engagent à :

- ♥ Jouer avec toute personne présente, sans discrimination,
- \$\text{Changer régulièrement de partenaire}\$
- Réaliser des rotations rapides sur le terrain en cas d'affluence (match en 1 set par exemple)
- Participer à l'intégration des nouveaux adhérents.

En début de saison, chaque joueur s'inscrit sur un ou plusieurs créneaux. S'il désire en changer, il doit en informer un membre du bureau. Le club se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrit par créneau.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il appartient à chaque joueur de mettre ses effets (portable, bijoux...) en sécurité.



COMMUNICATION

Communication interne

En plus d'un site internet (www.fvbayeux.fr), le club dispose d'un panneau d'affichage situé à l'entrée du COSEC. Les informations principales liées à l'activité du club seront diffusées via ces modes d'information.

Les fermetures des salles lors des vacances scolaires sont affichées à l'entrée des gymnases.

Les informations générales, assurant le bon fonctionnement de l'association seront communiquées par mail à l'ensemble des adhérents.

Les informations courantes, évènementiel, resultats sportifs... seront communiqués via la page facebook : « Les fous du volant Bayeusains »

Communication externe

Chaque membre (ou son représentant légal dans le cas des mineurs) autorise tacitement le club à diffuser sur des sites internet ou dans la presse, des photos et informations prises lors de compétitions ou de manifestations liées à la pratique du badminton.

En cas de refus, l'adhérent (ou son représentant légal) devra faire parvenir au président du club un document écrit pour exprimer son désaccord.

MINEURS

Responsabilité

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.

Les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer de la présence du responsable du créneau avant de laisser leur enfant au gymnase.

Aucun mineur ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence d'un parent ou accompagnateur majeur. Une autorisation de sortie devra être communiquée au président afin de palier à cette règle.

Dès la fin du créneau, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Si un des parents s'est vu refuser la garde totale ou partielle de son enfant suite à un jugement, il appartient au représentant légal de prendre les dispositions nécessaires au



respect de ce jugement.

Comportement et assiduité

Le club n'est pas une halte-garderie, les jeunes viennent pour s'amuser, mais avant tout pour jouer au badminton. L'échauffement et les consignes de jeu devront être suivis avec sérieux.

Lors de l'inscription les jeunes adhérents s'engage à participer à au moins une compétition proposée et prise en charge par le club. Le non-respect de cette règle pourra amener le Conseil d'Administration à refuser l'adhésion du jeune la saison suivante sur ce motif.

Les joueurs devront respecter leur camarade de jeu ainsi que les responsables.

L'utilisation des portables est interdite pendant les séances.

VOLANTS

Les volants sont fournis par le club pour les séances d'entraînement.

- 🖔 Les volants plastiques sont destinés aux créneaux loisirs,
- Les volants plumes aux créneaux compétiteurs.

L'approvisionnement sur les créneaux est géré par la personne en charge de cette responsabilité à raison d'une boite par créneau Les volants restants sont rangés pour et remis à disposition des joueurs la séance suivante.

Le club fourni aux capitaines d'équipe les volants nécessaires pour assurer le déroulement du championnat

Le club propose des boites de volants à 10€ aux joueurs inscrits sur un tournoi. Ce tarif est applicable à raison d'une boite par tournoi réalisé. La demande doit être adressée au chargé des inscriptions au tournois et le règlement effectué pour recevoir la dite boite.

COMPETITIONS, STAGES ET DEPLACEMENTS

Compétitions adultes

Le club prend en charge l'inscription des joueurs à l'ensemble des CDA, 3 tournois privés et le challenge de la reine Mathilde



Les tournois suivant devront être pris en charge par les joueurs. Pour bénéficier du service d'inscription via le club, les joueurs ayant dépassé leur quota de prise en charge devront impérativement régler leur inscription auprès du chargé des inscriptions aux tournois

Cependant, au regard de l'exercice de la saison en cours, un remboursement de tout ou partie des sommes engagées pour les inscriptions aux tournois privés sera voté au conseil d'administration.

Compétition jeunes et stages

Les stages jeunes organisés par le CODEP et la LIGUE seront pris en charge par le club. Les stages privés ne seront pas pris en charge

Les inscriptions aux compétitions jeunes organisées par le CODEP ou la LIGUE sont prises en charge par le club. Les autres cas de figure devront selon le besoin de financement être approuvé par le conseil d'administration

Tout joueur inscrit et ne se présentant pas à une compétition ou un stage devra justifier de son absence (certificat médical....). Dans le cas contraire, il devra assumer les sanctions sportives, financières et disciplinaires pouvant découler de son absence. Dans le cas où le club aurait supporté la charge financière de l'inscription, le joueur devra le rembourser.

Les joueurs mineurs se rendent sur le lieu de la compétition ou de stage et y participent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Déplacement

L'association remboursera les frais de déplacements et notamment les frais kilométriques suivant les barèmes fixés par l'administration fiscale.

Les conditions pour pouvoir bénéficier du remboursement des frais de déplacements sont :

- > la demande écrite, avec justificatifs (parking, péages...)
- être adhèrent de l'association à jour de ses cotisations ;
- > se déplacer pour le compte de l'association et dans un intérêt commun).
 - Peuvent bénéficier du remboursement des frais de déplacement les encadrants, animateurs bénévoles qui se déplacent pour les séances.
 - bles personnes assurant le déplacement de l'équipe ou d'une partie de l'équipe pour les interclubs,
 - bles membres du conseil d'administration pour toutes les démarches, réunions liées aux activités de l'association.

Les bénévoles peuvent également renoncer à demander leurs indemnités de déplacements. Ces frais pourront alors être considérés comme un don, et le bénévole pourra le faire valoir auprès de l'administration fiscale, à l'appui d'une attestation de



don visé par l'association.

RESPECT DU REGLEMENT ET SANCTIONS

L'adhésion au club implique de manière tacite le respect de ce règlement, de celui de la FFBad et des règlements des installations sportives utilisées.

Tout manquement répété à ces règlements ou contraire à l'éthique sportive amènera l'adhérent à être sanctionné.

Ces sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive seront validées par le président du club après délibération du conseil d'administration.

REVISION DU REGLEMENT

Le présent règlement est établi par le conseil d'administration et ratifié par une assemblée générale. Les modifications sont proposées par le conseil d'administration. Toute réclamation doit être adressée au